



COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

PROCÈS-VERBAL

N°7

Réunion du : Mercredi 09 Février 2022

À : 18h00

Responsable administratif : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes , Martine BENSO, Emilie BORDIGA, Solène BOUVIER, Sophie CHARRUET, Andréa GRANERO, Maria-Amélia RIBEIRO DE SOUSA, Mrs Pierre-Yves BERNIER, Benjamin SALERNO

Excusé(s) : Frédéric FRANCOU

Non - Excusé(s) : Audrey ISOARDI, Clarisse PANAÏAS,

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°8 du 11/01/2022 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

RAS

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission Féminisation doivent être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

INCLUSION

En ouverture, après une demi-saison, la vision du foot féminin alpin est demandée à chaque membre au travers d'une image. Globalement, il en ressort du travail réalisé mais un socle fragile au sein des clubs.

SUIVI DES CLUBS

Un tour de table est fait en fonction des responsabilités de chacun.

Le bilan montre 2 problématiques principales :

- ➡ L'information officielle (émanant du district ou de la Ligue) ne circule pas dans le club et n'arrive pas aux responsables féminins (structuration).
- ➡ Absence de vision d'avenir pour la majorité des clubs. Aucune volonté de développement.

Information transmis au bureau du district et référent de certain club pour proposer un accompagnement dans le cadre du projet District 20-24.

Les visites non réalisées doivent être faite avant la prochaine commission. Les visites de FC Céreste-Reillanne, l'US VIVO et l'AFCV sont programmées durant le mois de février.



BILAN DES ACTIONS

▪ *Futsal*

	Points positifs	Points négatifs
Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des ateliers - Temps de pratiques - Fidélisation des petites - Participation d'un nouveau club (ESMD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible participation - Annulation U15F / U17F - Report module Animatrice Fédérale
Seniors	<ul style="list-style-type: none"> - Bon état d'esprit - Participation des officiels (arbitres) dont les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Absences des équipes non justifiées - Absence des élus district (pb communication ?) - Faible représentativité

Débat sur le format de l'épreuve :

- Trop rigide pour certaines personnes
- Rappel du cadre d'un événement conçu et voulu comme une compétition de clubs par les clubs.

▪ *Défi Cup Départemental*

	Points positifs	Points négatifs
Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Participation U15F - Diverses pratiques - Installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des équipes U17F

Un axe d'amélioration est la communication en amont tant auprès des clubs que des éducateurs.

Le format a plu et une organisation similaire est reconduite pour la saison prochaine.

▪ *Temps d'échanges*

	Points positifs	Points négatifs
Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Base de travail - Contexte contradictoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible représentativité des clubs - Engagement des acteurs (éducateurs / référent féminin)

Compte-rendu en annexe 1.

Organisation de la pratique seniors la saison prochaine :

Les travaux du groupe ont donné deux formats différents.

- ➡ Un critérium loisir
- ➡ Un championnat (compétition) en Foot à 8

La commission développera chacun des scénarios pour le proposer aux clubs lors du prochain temps d'échanges.



- Critérium Loisir : Solène et PY
- Championnat Foot à 8 : Sophie et Maria-Amelia

Martine et Emilie ne se sont pas positionnées.

Les techniciens proposeront une troisième solution qui sera présentée si nécessaire.

Incitation au développement par le cadre réglementaire :

Dans le cadre d'une compétition seniors (si maintien), les propositions suivantes sont faites :

- Encadrement : 1 éducateur diplômé = 1 mutation supplémentaire
- Relation entre clubs : Mise en place d'un challenge de convivialité sur la base d'une grille d'évaluation simple.
- Equipes de jeunes : Si engagement d'une équipe U17F en N-1 = 1 mutation supplémentaire en N.

PLATEAU EFF

- **Organisation générale**

- ⚽ Samedi (14h30) : U6F à U11F - Matches + Ateliers PEF et Techniques
- ⚽ Calendrier mise en place (Annexe 2)
- ⚽ Un rappel est fait aux membres de la commission pour participer à ces plateaux en soutien de Solène, notamment pour l'accueil et la gestion d'ateliers PEF.

CRITERIUM U17F

- **Organisation générale**

- ⚽ Samedi (15h30-17h) : Matches (Foot à 5 / Foot à 8) + Ateliers techniques ou PEF.
- ⚽ Calendrier mise en place (Annexe 3)
- ⚽ Un rappel est fait aux membres de la commission pour participer à ces plateaux en soutien de Solène, notamment pour l'accueil et la gestion d'ateliers PEF.
- ⚽ Une communication spécifique sera faite à tous les clubs ayant des U17F-U16F-U15F.
- ⚽ Le programme sera publié sur le site du district dans la rubrique « Pratiques » puis « Féminines ».

SENIORS F.

- **Frais d'arbitrage - Rappel**

Cas du championnat :

En ce qui concerne le championnat les frais d'arbitrage sont partagés en 2.

L'équipe recevant paie la totalité des frais à l'arbitre, l'équipe visiteuse rembourse la moitié des frais d'arbitrage à l'équipe recevant.



Cas de la Coupe des Alpes Féminine :

Il existe un document téléchargeable sur le site du district mentionnant toute la démarche (*menu « Documents » puis rubrique « Infos pratiques (PDF) » enfin sélectionner le document intitulé « Feuille de frais coupe des Alpes »*).

Deux frais sont à calculer :

- Frais d'arbitres (1 ou plusieurs) lesquels sont additionnés et ensuite divisé par 2,
- Frais de déplacement de l'équipe visiteuse soit le nombre de Km multiplié par 1,25€,

Au total du montant des frais de déplacements des visiteurs est soustrait la moitié des frais des officiels ce qui donne une certaine somme, le club visiteur est soit débiteurs, soit créditeurs du résultat de cette somme

JOURNEE 100% FEMININE

▪ *Jour et horaires*

Samedi 30 avril de 10h à 17h.

▪ *Programme prévisionnel d'activités*

Afin de proposer des activités de convivialité, la journée est coupée en 3 temps :

- Un temps intergénérationnel de mise en train et de création
- Un temps de pratique par catégorie
- Un temps convivial autour de la finale de la Coupe des Alpes.

1^{er} temps intergénérationnel :

Recomposition d'équipes de 6 joueuses de tout âge pour tourner sur 45 minutes de foot en marchant, de jeux scolaires, et d'un atelier PEF autour du supportérisme.

2^{ème} temps : Pratique par catégorie.

- Tournois seniors (sauf pour les finalistes de la coupe des Alpes) avec Foot à 8 et Futnet.
- U17F et U15F : Triangulaire en foot à 8 + Défis techniques + ateliers PEF (gestes qui sauvent)
- U11F : Foot à 5 + Défis techniques + Ateliers PEF
- U7F-U9F : Foot à 5 + Défis techniques + Ateliers PEF

3^{ème} temps convivial :

Finale de la coupe des Alpes Féminine + Animation dans les tribunes par les participantes + Remises des récompenses à la mi-temps.

▪ *Communication*

Sous la responsabilité d'Emilie, Benjamin et Andréa proposeront des supports et assureront la diffusion.

- Supports à distribuer lors du futsal féminin → non réalisé
- Diffusion par l'office de tourisme de Sisteron,
- Diffusion par les clubs
- Prévoir un village des partenaires

Une communication sur l'évènement doit se faire dès maintenant notamment auprès des clubs pour qu'ils réservent leur participation.



▪ **Partenariat**

Benjamin présente les accords trouvés.

- Groupama → Intervention des pompiers (gestes qui sauvent) et poste de secours
- Groupama → Possibilité de faire un stand sur la sécurité routière. Proposition à étudier sur d'autres évènements du district.
- LMF pour le tir fléchette → Validé avec intervenant
- ERA Immobilier → Engagement pour 1000 € d'achats de dotations (goodies)
- Olympique Lyonnais → Goodies validés – Transmission par la famille de Marine Bosse
- Ville de Gap → Don de 100 sacs
- Tiraka → Si achats de brosses (pour récompenses) l'entreprise s'engage à tenir deux ateliers techniques et éducatifs tout au long de la journée. → Validation si accord budgétaire ou ressources financières trouvées.

▪ **Récompenses**

Choix des récompenses à commander

- Elastiques à cheveux à l'effigie du district
- Cordes à sauter
- Stylos tactiles
- Mini-balles

Récompenses déjà obtenues

- Poster OL
- Equipements de l'AS Monaco (quelques tenues à voir si distribution sur cet évènement)
- 100 Sacs

▪ **Responsabilité - Rappel**

Afin de préparer au mieux cet évènement, un partage des tâches est nécessaire

Tâches	Référent	Délai
Formalisation du programme prévisionnel	PY Bernier	Fin février
Supports de comm	E.Bordiga / B.Salerno	Au plus vite
Gestion des récompenses	B.Salerno / PY Bernier	Fin janvier
Gestion des structures gonflables	B.Salerno /	15 février / Validé
PEF Supporters	S.Bouvier / A.Granero	30 mars
Gestion des partenaires	B.Salerno	30 mars
Communication auprès des clubs	Chaque référent	Tout le temps



Prochaine réunion plénière : jeudi 3 mars à 18h30

Le Responsable administratif

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire de Séance

Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA



ANNEXE 1

RESTITUTION TEMPS D'ÉCHANGES EDUCATEURS FEMININS

Table ronde : Quelle pratique pour demain ?

Sondage éducateurs :

10 personnes ont participé.

Questions	Réponse 1	Réponse 2
Comment définiriez-vous la vision de votre club au sujet de la compétition Seniors F	Compétition 4	Loisir 6
Quel est votre vision en tant qu'éducateur ?	Compétition 9	Loisir 1
Quel format de pratique souhaiteriez-vous en priorité ?	Foot à 8 2	Foot à 11 8
Êtes vous intéressé par les nouvelles pratiques (Foot5, Golf Foot, Futnet, ...) ?	OUI 5	NON 5

Interprétation :

- ➡ Contradiction entre le type de pratique en vision des clubs et la vision des éducateurs.
- ➡ Contradiction entre la vision des éducateurs et l'intérêt pour de nouvelles pratiques
- ➡ Flou entre choix de la pratique foot à 11 et type de pratique Loisir

Restitution des travaux :

2 propositions distinctes ont été formulées.

Critérium Loisir avec différentes pratiques

- Nouvelles pratiques pour attirer
- Moins de contraintes / Flexibilité

Championnat en Foot à 8

- Accession mais difficile car foot à 11 en Ligue
- Rythme / Vivant / spectacle
- Cadre réglementaire



Table ronde : Comment inciter au développement à travers les dispositifs réglementaires ?

Propositions relevées par les groupes :

Incitation à l'encadrement	<ul style="list-style-type: none">• Si éducateur certifié CFF2 (si Foot à 8) CFF3 (si Foot à 11) = 1 mutation supplémentaire
Incitation à la qualité relationnelle entre clubs	<ul style="list-style-type: none">• Challenge convivialité• Basé sur une grille d'évaluation (remplie par capitaine ou dirigeant)
Incitation aux équipes jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Si engagement d'une équipe U17F = 1 mutation supplémentaire (donc engagement en N-1 pris en compte)

Table ronde : Comment promouvoir le football féminin ?

Propositions relevées par les groupes :

- ➡ Créer des événements ouverts aux non licenciées en fin de saison ➔ Ok mais obligation des clubs de participer.



ANNEXE 2



PLATEAU EFF U6F à U11F



Les plateaux Ecole de Football Féminin (EFF) sont des rendez-vous spécifiques féminins. La présence des équipes identifiées spécifique féminine et les clubs labellisés (Jeunes et EFF) ont l'obligation de participer. Les clubs souhaitant développer une équipe spécifique féminine sont également les bienvenues.

Afin de suivre le mouvement impulsé ces dernières années, **vos équipes peuvent venir accompagnées de joueuses non licenciées désirant découvrir le football.**

Philosophie :

- ⚽ Faire pratiquer les filles entre elles afin de promouvoir une pratique féminine.
- ⚽ Favoriser les connexions entre clubs de proximité géographique.
- ⚽ Développer les compétences des joueuses à travers le plaisir de se retrouver ensemble.
- ⚽ Promouvoir la pratique auprès de nouvelles licenciées.

Dates	Horaire coup d'envoi	Lieux	Référent du plateau
05 mars 2022	A 14h30	Digne	Solène Bouvier
19 mars 2022	A 14h30	St Auban	Solène Bouvier
02 avril 2022	A 14h30	Laragne	Solène Bouvier
30 avril 2022	A 14h30	Sisteron <i>(Journée 100% féminine)</i>	Solène Bouvier
14 mai 2022	A 14h30	Sisteron	Solène Bouvier

Clubs labellisés / Equipes
Gap Foot 05 (10 joueuses) Sisteron FC (7 joueuses) Laragne Sport (12 joueuses) OBSC (4 joueuses) L'Argentière Sports (2 joueuses) SC Vinon Durance (3 joueuses) EP Manosque (5 joueuses) ESMD U9 Malijai FC U9/U10 CA Digne U9 MVR Futsal U11 AS Dauphin/Forcalquier U11



ANNEXE 3



CRITERIUM U17F (Joueuses U17F-U16F-U15F + 3 U14F)



Le critérium U17F est ouvert à toutes les équipes spécifiquement féminines comprenant des joueuses U17F-U16F-U15F + 3 U14F.

Suite aux dernières décisions de la commission Féminisation (PV n°7 du 7 décembre 2021), chaque journée se fera sous forme d'un plateau avec des rencontres en Foot à 5, Foot à 8, et des ateliers techniques.

Philosophie :

- ⚽ **Faire pratiquer** les filles entre elles afin de promouvoir une pratique féminine (**Jouer plus**)
- ⚽ **Fidéliser et créer** une dynamique en favorisant les connexions entre clubs de proximité géographique
- ⚽ **Développer** en accueillant des non-licenciées
- ⚽ **Assurer** la relève.

Dates	Horaire coup d'envoi	Lieux	Référent du plateau
05 mars 2022	A 15h30	Digne	Solène Bouvier
19 mars 2022	A 15h30	St Auban	Solène Bouvier
02 avril 2022	A 14h30	Digne	Yann Crouhy
30 avril 2022	A 9h30	Sisteron <i>(Journée 100% féminine)</i>	Solène Bouvier
14 mai 2022	A 15h30	Sisteron	Solène Bouvier
28 mai 2022	A 14h30	Manosque	Solène Bouvier / Yann Crouhy
04 juin 2022	A 14h30	Aiglun	Yann Crouhy

Clubs convoqués
Gap Foot 05 (10 joueuses) Ent Aiglun/Mison/Sisteron FC (7 joueuses) EP Manosque (15 joueuses) CA Digne (11 joueuses)

